

**DECISION N° 132-2026****Portant création d'un tarif pour le festival coté cour coté jardin**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu l'organisation du festival « Côté Cour, Côté Jardin »

Considérant que le festival « Côté Cour, Côté jardin » fête ses 20 ans cette année
Considérant que le Conseil municipal a délégué au Maire la création des créances à caractère non fiscal dans la limite de 500 €

DECIDE :

De créer un tarif pour une vente exceptionnelle de t-shirts à l'effigie du festival « Côté cour, Côté jardin » au coût unitaire de 10€.

De créer un tarif spécial pour la Balade Vintage du 14 juillet 2026, au tarif de 5€ par personne (gratuit pour les moins de 3 ans).

signé électroniquement le 07/07/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

